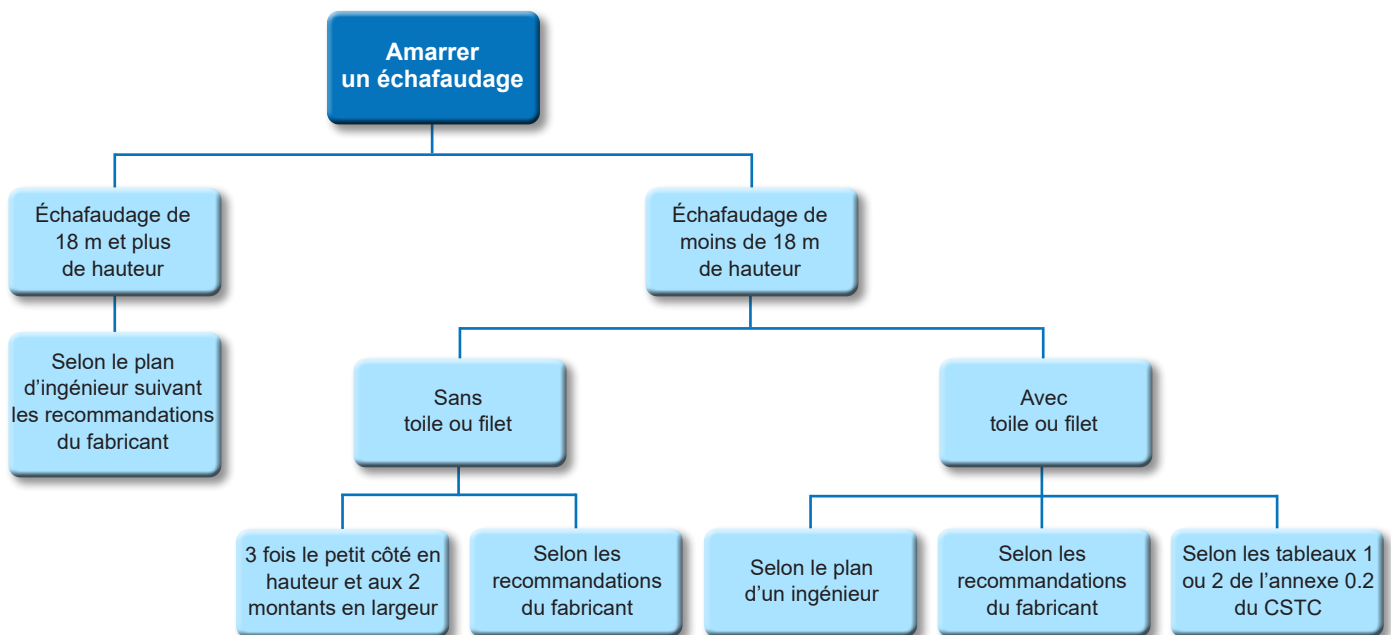


Selon le Code de sécurité pour les travaux de construction (CSTC, art. 3.9.10.) : la structure sur laquelle l'échafaudage sera amarré doit résister aux charges induites par l'échafaudage et les ancrages.

Dans tous les cas : les ancrages sur les échafaudages sans toile ni filet doivent résister à des charges de traction et compression (tire-pousse) égales à 225 N/m (15,4 lb/pi) sur la longueur de la plate-forme et jamais moins de 1000 N (225 lbf) (résistance à l'arrachement).

Ces ancrages doivent être installés, soit : conformément aux recommandations du fabricant ou verticalement, à chaque 3 fois le plus petit côté de sa base et latéralement, minimalement à tous les 2 montants. Si possible, les ancrages doivent être répartis uniformément et disposés en quinconce.



Des broches # 9 ou des tubes peuvent être utilisés comme ancrage aux conditions suivantes :

Broche # 9 : fil métallique de calibre # 9 double bouclé ayant un diamètre de 3,8 mm, utilisé comme tirant, attaché à l'échafaudage à une extrémité et à l'autre extrémité à un ancrage mécanique (tampon expansible, boulon à oeil, etc.), conformément aux normes CSA S269.2-M87 et CSA Z797-09. La capacité minimale de l'ancrage doit être de 5,4 kN (1214 lbf).

Tube : tube métallique muni d'une cornière soudée et trouée à l'une de ses extrémités. Le tube est relié à la façade à l'aide d'un ancrage mécanique à béton ou un équivalent, et à l'échafaudage par un raccord en métal. La capacité minimale de l'ancrage mécanique doit être de 9,0 kN (2023 lbf).

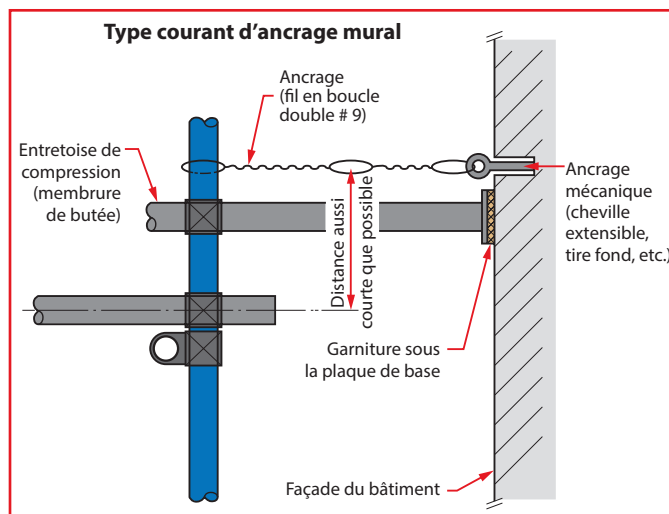


Illustration inspirée de la norme CSA S269.2-16 Échafaudages d'accès pour les travaux de construction, p. 79.



Source ASP Construction





Pour un échafaudage de moins de 18 m recouvert de toile ou de filet, voici comment déterminer le nombre et le type d'ancrages selon les tableaux 1 (Toile) ou 2 (Filet) de l'annexe 0.2 :

1. Déterminer quelle sera la surface totale couverte par les toiles/ filets.
2. Déterminer la capacité des ancrages sur la structure d'accueil.
3. Se référer au tableau « **Toile** » ou « **Filet** », selon que l'on prévoit installer une toile ou un filet.

4. Se référer au tableau « **Toile** » ou « **Filet** » pour déterminer la superficie maximale de référence d'une toile ou d'un filet, selon la région pour tenir compte de la poussée des vents et la capacité de l'ancrage.
5. Diviser la surface totale couverte par la surface de référence d'une seule toile ou d'un seul filet, à partir du tableau précédemment utilisé. Ce qui donne le nombre d'ancrages minimal à installer.
6. Répartir ces ancrages uniformément, si possible en quinconce.

Toile

Types d'ancrages nécessaires pour retenir un échafaudage recouvert d'une **toile** selon ses dimensions et la région.

Région	Surface de référence	
	3 m x 3 m	3 m x 6 m
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine / Côte-Nord / Nord-du-Québec	 (1)	n.a.
Bas-Saint-Laurent	 (2)	n.a.
Le reste du Québec	 (2)	 (1)

1. Résistance minimale de l'ancrage de 9,0 kN (2023 lbf).
2. Résistance minimale de l'ancrage de 5,4 kN (1 214 lbf).
Installation conforme à l'illustration *Type courant d'ancrage mural*.

Surface de référence de 3 m x 3 m

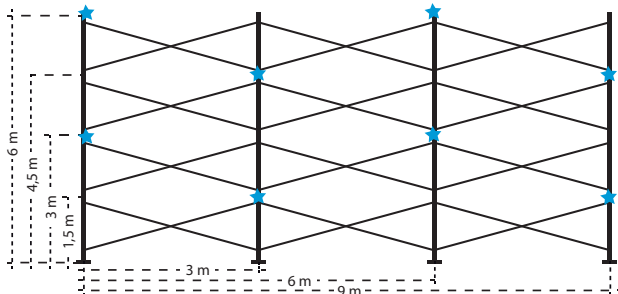


Figure 1-1 - Position des points d'ancrage avec toile avec une surface de référence de 3 m x 3 m ★ (Donc 1 ancrage à tous les 9 m²)

Surface de référence de 3 m x 6 m

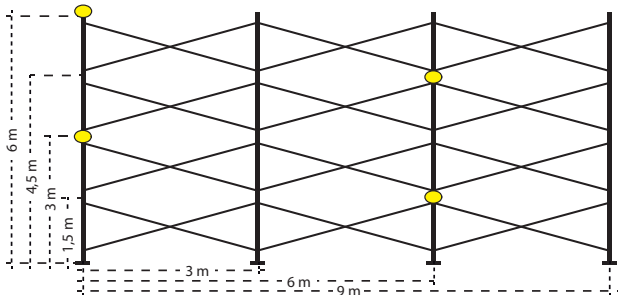

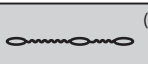



Figure 1-2 - Position des points d'ancrage avec toile avec une surface de référence de 3 m x 6 m ● (Donc 1 ancrage à tous les 18 m²)

Filet

Types d'ancrages nécessaires pour retenir un échafaudage recouvert d'un **filet** selon ses dimensions et la région.

Région	Surface de référence	
	3 m x 6 m	3 m x 9 m
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine / Côte-Nord / Nord-du-Québec	 (1)	n.a.
Le reste du Québec	 (2)	 (1)

1. Résistance minimale de l'ancrage de 9,0 kN (2023 lbf).
2. Résistance minimale de l'ancrage de 5,4 kN (1 214 lbf).
Installation conforme à l'illustration *Type courant d'ancrage mural*.

Surface de référence de 3 m x 6 m

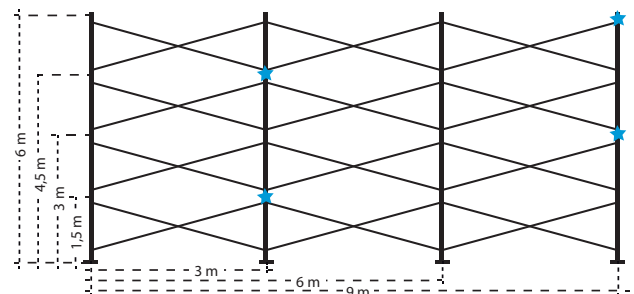


Figure 2-1 - Position des points d'ancrage avec filet avec une surface de référence de 3 m x 6 m ★ (Donc 1 ancrage à tous les 18 m²)

Surface de référence de 3 m x 9 m

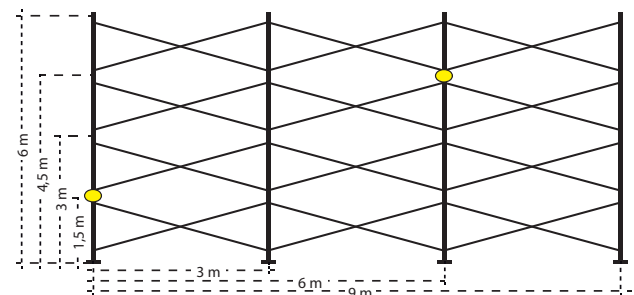


Figure 2-2 - Position des points d'ancrage avec filet avec une surface de référence de 3 m x 9 m ● (Donc 1 ancrage à tous les 27 m²)

Ceci est une version vulgarisée des tableaux 1 et 2 de l'annexe 0.2 *Ancrages d'un échafaudage de moins de 18 mètres lorsqu'une toile ou un filet est utilisé* du Code de sécurité pour les travaux de construction (S-2.1, r. 4). Ce document n'a pas force de loi et doit être utilisé uniquement à des fins de compréhension. Pour toute référence juridique, consultez les textes officiels des lois et règlements en vigueur.